

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINES DE TP (VRS - VGP)



Téléphone : 06.10.87.17.10
E-mail : vgp.conform@gmail.com

Date	2 mars 2026
N° de client	20
N° de rapport	TP7-8847
N° interne de contrôle	13
Prochaine vérification	2 mars 2027

- ☒ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
☐ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	FABRICE SMITH	Société	WACKER NEUSON	Signature	
-----	---------------	---------	---------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : WACKER NEUSON	MARQUE VÉHICULE
Modèle : DW10	
N° de Série : WNCD3101E00000186	TYPE
CATÉGORIE : 8 : Tombereau > 4,5 T (automoteur articulé)	
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 1000.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2026	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 3	N° du Parc
LEVAGE : Non	

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : GUILLAUME FOIRIEN	Société : VGP CONFORM
-------------------------	-----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

VGP CONFORM

GUILLAUME FOIRIEN

N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN

Date : 2 mars 2026

MarqueWACKER NEUSON

Marquage CE : Oui

Prochaine contrôle : 2 mars 2027

ModèleDW10

L'appareil peut être utilisé : Oui

Rapport N° : TP7-8847

Client : WACKER NEUSON

N° de SérieWNCD3101E00000186

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Non

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

✓

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

B D NEO V/F N°

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

✓□□ V

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

✓□□ V

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

□□✓ V

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

✓□□ V

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

□□✓ V

Groupe de puissance

B D NEO V/F N°

Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement

✓□□ V

Protections des parties tournantes (courroies, hélices)

✓□□ V

Radiateur(s) (état général, fuites colmatage...)

✓□□ V

Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)

✓□□ V

Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites...)

✓□□ V

Joint tournant (état, étanchéité)

□□✓ V

Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons...)

✓□□ V

Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)

✓□□ V

Batteries et coupe-batterie (état et fixations)

✓□□ V/F

Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)

✓□□ V/F

Isolations phoniques des capots moteurs

✓□□ V

Châssis

B D NEO V/F N°

Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation...)

✓□□ V

Fixation contrepoids

✓□□ V

Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)

□□✓ F

Autre dispositif :

□□□

Avertissement des zones dangereuses

✓□□ V

Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur

✓□□ V

Transmission

B D NEO V/F N°

Moteurs de translation et réducteurs

✓□□ V

Raccordements hydrauliques

✓□□ V

Ponts – Différentiels – Cardans

✓□□ V

Train porteur

B D NEO V/F N°

Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)

✓□□ V

Vérins de direction (fixations, fuites...)

✓□□ V/F

Chaînes – Patin – Galets

□□✓ V

Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes

□□✓ V/F

Autres :

□□□

Organe de préhension (fourches, pince, godet, BRH...)

B D NEO V/F N°

Mécano soudures – état général – usure

□□✓ V

Articulations – axes – bagues

□□✓ V

Raccordements hydrauliques

□□✓ V

Fixation de l'outil

□□✓ V/F

Attache rapide (état, fonctionnement)

□□✓ V/F

Verrouillage attache rapide

□□✓ V/F

Autre dispositif :

□□□

Poste de conduite

B D NEO V/F N°

Accès (marchepieds, poignées, garde-corps)

✓□□ V

Structure ROPS/FOPS (présence, état...)

✓□□ V

Cabine (état, vitre,...)

□□✓ V

Siège (état, réglages, fixations...)

✓□□ V/F

Ceinture de sécurité

✓□□ V/F

Essuie-glaces, lave-glaces

□□✓ V/F

Rétroviseurs

✓□□ V

Issue de secours

□□✓ V

Eclairage route/travail et gyrophare

✓□□ V/F

Avertisseur sonore (klaxon, bip de recul,...)

✓□□ F

Fonctionnement et repérage des commandes

✓□□ V/F

Tableau de bord

✓□□ V

Caméra/écran de travail

□□✓ V/F

Contacteur à clé (immobilité au démarrage et à l'arrêt)

✓□□ V/F

Dispositifs règlementaires

B D NEO V/F N°

Équipement contre l'incendie

□□✓ V

Si oui : date de la dernière vérification annuelle

Abaque(s) de charge (CMU = 1000 Kg)

✓□□ V

Indicateurs de dévers

□□✓ V/F

Indication puissance acoustique

✓□□ V

Valeur mesurée au décibel mètre: 99 dB

Dispositif de préhension de la machine (pour la manutention)

□□✓ V

Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence à chaque poste de commande)

□□✓ V

Autre dispositif :

□□□

ACCESSOIRES

Bennes (R 4324-2 à 3, 8, 16 et 17)

Signalisation zone et utilisation dangereuse

✓□□

Fonctionnement des commandes en position neutre

✓□□

Dispositif de protection contre le retournement ou les chutes

✓□□

2 / 3

CONTRÔLEUR		TOMBEREAU (INITIAL)																
VGP CONFORM GUILLAUME FOIRIEN		N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN																
		Date : 2 mars 2026					Prochaine contrôle : 2 mars 2027			Client : WACKER NEUSON								
		Marque		WACKER NEUSON			Modèle		DW10			N° de Série		WNCD3101E00000186				
		Marquage CE : Oui					L'appareil peut être utilisé : Oui			Une contre visite sera obligatoire : Non								
ESSAI DE FONCTIONNEMENT																		
		B	D	NEO	V/F	N°						B	D	NEO	V/F	N°		
Sécurité de démarrage		✓			F		Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets) Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : Kg m Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...) Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge Réglage de l'indicateur / limiteur de charge Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.) Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite. Vérin de : Vérin de :											
Dispositif « homme mort »				✓	F									✓				
Contacteur de siège		✓			F													
Commande de direction		✓			F									✓				
Direction de secours (suivant capacité)				✓	F													
Frein de service		✓			F													
Frein de parc / Frein de secours		✓			F													
EXAMENS ET ÉPREUVES																		
Examen d'adéquation				✓			Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP) Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ? Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?								✓			
Examen de montage et d'installation. (Recommandé mais pas obligatoire)																		
Épreuve statique (1h, 100 mm à la descente)				✓														Non
Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m				✓														Non